

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du mardi 21 janvier 2025

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Madame Sarah TAILLEBOIS, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier
- Madame Sandra BAHRI, Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité.
- Madame Faustine Clair, Directrice de la direction des espaces verts.

Excusée :

- Madame Sonia GUENINE, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier.

La séance s'est déroulée en présence de 32 habitants

ORDRE DU JOUR

1. Aménager de la réserve foncière de la Gaité.
2. Point sur les demandes du quartier (rue Neuve, rue des prés, rue de l'Argonne)
3. Questions diverses.

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Résumé des échanges

Au cours de cette réunion du conseil de quartier, une discussion a été tenue sur l'aménagement de la réserve foncière de la Gaité. Les premières études ont démontré que le terrain est pollué. Dans un futur proche, une nouvelle série d'études sera entamée et l'avis de l'agence régionale de santé (ARS) sera demandé.

Dans un second temps, un point a été fait sur les demandes des habitants de quartier concernant la rue Neuve, la rue des Prés et la rue de l'Argonne.

Par la suite, les discussions ont porté sur les actualités du quartier et les deux dernières réunions de l'observatoire des conseils de quartier.

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



PASSAGE DE LA GAITÉ

Comme convenu lors des séances antérieures du conseil de quartier. Le service des espaces verts de la ville a réalisé une première étude de la pollution du sol sur la réserve foncière de la Gaité.



Mme Clair présente l'étude de pollution, qui implique l'analyse des échantillons collectés sur le site, et révèle la présence de pollution sur le site. Des échantillons ont été regroupés de manière très serrée, certains sont en surface et d'autres sont plus profonds. Il est prévu également de mener une étude historique du site pour déterminer les origines de la pollution.

Elle précise également que pour déterminer quel projet peut ou non être réalisé, la Ville va entamer une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) qui devra être complétée par l'avis de l'agence régionale de santé (ARS).



L'élue référente rappelle aux habitants que, en fonction des résultats de ces études, ainsi que du coût de dépollution et de la possibilité de les inscrire sur le budget 2025 de la ville, deux scénarios sont envisageables :

1. Un aménagement adapté de la réserve, sans accueil de public, et l'élargissement du passage de la Gaité
2. Dépollution de la réserve et l'aménagement de façon pérenne en concertant les habitants.



Mme Clair indique qu'en se basant sur ces études, le travail avec les habitants sur la réserve de la Gaité pourra commencer. Rappelant aux habitants que la question des pollutions dans les espaces verts, en lien avec les usages possibles, est encore très récente et évolue constamment. Il est donc crucial de consacrer du temps à ces études pour déterminer les options et les règles à mettre en place, compte tenu des polluants trouvés et du contexte du site.



Certains habitants se demandent quand le budget 2025 de la ville sera voté et si ces études seront incluses dans le budget, tout en demandant aussi la durée de ces études.



L'élue référente annonce aux habitants que le budget de la ville pour l'année 2025 sera adopté en avril. Néanmoins, il est dans un état très avancé. Les études relatives à la réserve de la Gaité ont déjà été inscrites. Cependant, si une dépollution et un aménagement sont envisageables après ces études, ils seront étudiés et pris en compte dans le budget de la ville pour 2026.



Mme Clair indique que la durée de l'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) sera de 3 mois. Toutefois, il faudra prévoir plus de temps pour le rendez-vous avec l'agence régionale de santé (ARS).



Les habitants indiquent que ce secteur de quartier est en déficit d'espaces verts, notamment d'espaces de jeu pour enfants, renouvelant ainsi leur souhait que cela soit bien pris en compte.

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



 L'élue référente rappelle aux habitants que l'aménagement de la réserve de la Gaité sera conditionné par les résultats des études, l'avis de l'agence régionale de santé et le budget alloué à cette réserve.

Elle précise également que les 15 m² qui n'appartiennent pas à la ville, n'ont pas été encore rétrocédés malgré l'accord favorable avec les propriétaires.



VOIRIE / STATIONNEMENT

Rue Neuve

 Les habitants de la rue Neuve ont exprimé leur souhait d'avoir une poubelle à proximité de l'espace vert central.



Ils ont aussi soulevé la question de la sécurité routière sur ce segment de la rue, demandant la mise en place de ralentisseurs et la possibilité de retirer des places de stationnement près de l'espace vert central pour le rendre encore plus agréable.

Ils souhaitent également des aménagements sur cet espace vert central (bancs dans les zones ombrées, balançoire, compost, etc.).

 L'élue référente indique que la poubelle a été mise en place. Néanmoins, en ce qui concerne la vitesse sur ce tronçon, les comptages du service voirie de la ville ont démontré que la vitesse est respectée sur cette portion de la rue.

La suppression du stationnement n'est pas envisageable en raison des préoccupations des riverains qui ne sont pas favorables à cette proposition.

 L'élue référente rappelle aux habitants que la municipalité entretient l'espace vert central. Cependant, elle n'est pas encore propriétaire de cette parcelle. Avant d'envisager des aménagements, il est essentiel de clarifier la situation foncière.

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



Une résidente évoque l'état dégradé de la chaussée de la rue neuve et demande qu'elle soit renouvelée.



L'élue référente affirme que la chaussée n'est pas dans un état optimal, et elle sera incluse dans le programme du service voirie pour les rues qui seront renouvelées.

Rue des Prés



Des habitants de la rue des Prés ont soulevé la question de la vitesse sur cette rue. Souhaitant que la municipalité étudie la mise en place de ralentisseurs, notamment au niveau de la rue Sainte-Geneviève, pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité des piétons dans la rue.



L'élue référente indique qu'en effet, les comptages du service voirie de la ville ont indiqué que la vitesse n'est pas respectée sur cette rue. Par conséquent, et bien qu'aucun accident corporel n'ait été enregistré sur cette voie, le service de voirie va examiner la mise en place de ralentisseurs dans cette rue, au niveau de la rue Sainte-Geneviève.



Des habitants font part de diverses nuisances provenant d'un local situé au 15 rue des Prés, qui a l'air d'avoir été loué par un particulier pour être utilisé comme salle des fêtes. Cela entraîne des stationnements gênants, ainsi que des nuisances sonores causées par les événements organisés : bruits, sono très forte.



L'élue référente précise qu'après avoir vérifié avec les services de la ville concernés, aucune activité de ce genre n'est autorisée dans ce local. La police municipale a été alertée pour effectuer un contrôle. Si les horaires sont tardifs, l'élue recommande également de contacter la police nationale.

Rue de l'Argonne



Des habitants de la rue de l'Argonne se sont interrogés sur le marquage au sol de stationnement effacé sur la partie 1 à 12. Engendrant des stationnements sauvages qui entravent la circulation des piétons sur le trottoir.



L'élue référente précise qu'il est prévu de refaire le marquage de stationnement sur cette portion de la rue de l'Argonne dans le prochain calendrier.



Des résidents se posent des questions concernant l'agence de location de véhicules qui gare leurs camions sur la rue de l'Argonne.



L'élue référente affirme que, en vertu de la loi, il n'est pas interdit de garer des véhicules sur la voie publique, même si c'est pour une agence de location de véhicules.

Gare/Jean-Jaurès Conseil de Quartier



DIVERS



Un habitant demande la mise en place de ralentisseurs sur la rue de l'Entente et la suppression des bordures qui se trouvent sur le trottoir.



L'élue mentionne que cette question a déjà été traitée. La mise en place de ralentisseurs dans cette rue nécessiterait la suppression du stationnement, et les habitants de la rue ont été opposés à la mise en place de ralentisseurs. En ce qui concerne la suppression des bordures qui entravent le stationnement sur le trottoir, cela ne peut être envisagé.



Des habitants soulèvent la question des rats présents au pied des arbres, notamment à l'avenue de l'Abbé Roger Derry.

ANNONCE DE VOTRE ELUE DELEGUEE À LA CONCERTATION DE PROXIMITE



Sandra BAHRI, l'élue déléguée à la concertation de proximité, annonce que la dernière séance de travail de l'observatoire des conseils de quartier est prévue pour le jeudi 23 janvier à 19h au centre social Balzac.

Rappelant que trois axes de réflexion seront abordés avec les habitants : la communication, l'inclusivité et les méthodes de concertation dans les conseils de quartier.

Une réunion de restitution est aussi planifiée le samedi 8 février à 10h à l'hôtel de ville.

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.